CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Ventes par le Shériff.

COUR DE PAROISSE.—Jeanne Antoinette Bozonier et autres vs. A. D. Guesnon et autres pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 7 avril prochain, à une heure de relevée, un certain lot de terre situé en cette ville, rue Royale entre les rues Toulouse et St. Pierre, mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété d'Isidore Labatut et de l'autre par celle du docteur Lemonnier; ensemble la maison en briques et les autres édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Un et deux ans de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement: les billets devront être divisés en coupons, de manière à ce que chaque légataire puisse recevoir sa part immédiatement après la vente.

4 mars FRED. BUISSON, shérif.

Pierre Pradat contre Leger Borel.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente: Un certain îlet de terre situé au faubourg d'Arcantel dans cette paroisse, désigné par le no. trente cinq (35) sur un plan original dressé par le voyer de cette ville, et déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

9 mars FRED. BUISSON, shérif.

L. B. [redacted]es contre A. B. Gaux.

COUR [redacted]SE.—En vertu d'un ordre de saisie [redacted] moi adressé, il [redacted] vendu à la [redacted] mardi 12 [redacted] une heure de relevée, à la nouvelle [redacted] des rues de Chartres et St Louis en cette ville, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente,

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le lot no 3, de l'îlet no 4, sur un plan du dit faubourg dressé par Benj. Buisson, arpenteur, ledit lot mesurant 55 pieds (mesure anglaise) de face à la rue Barthelemi sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

9 mars FRED. BUISSON, shérif.

Rose Metoyer contre James Hurst.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le dix huit avril prochain, à une heure de relevée, l'esclave nommée Rachel, âgée environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

17 mars FRED. BUISSON, shérif.

T. Duvergès Senr contre Chs. S. Lanusse.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 16 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir: Un lot de terre situé en cette ville, encoignure des rues St. Claude et Ste. Anne, ayant mesure française soixante pieds de face à ladite rue St Claude sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Ste. Anne, plus ou moins de face ou en profondeur; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent—saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

14 mars FRED. BUISSON, shérif.

Alexandre Paray vs. John Kellar.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District, j'exposerai en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi, 6 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci-après dénommés, savoir:

Jim, nègre âgé d'environ 21 ans.
Célia, négresse âgée d'environ 30 ans.
Mary, négresse âgée d'environ 24 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

3 m F. BUISSON, shérif.

Joseph Anglaire contre Aicée Barbier.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi 9 Avril prochain, à une heure de relevée, **Trois Ilets de Terre** situés dans le faubourg Darcantel, en cette paroisse, désignés par les Nos. 72, 73 et 74, sur un plan original dressé par l'arpenteur de la ville, daté du 2 de Mai passé, et déposé en l'étude——Not. Pub.

Lesdits ilets ayant, mesure anglaise savoir:

L'îlet No. 72, compris entre les rues Nlle. Orléans, St. Bernard, Virginius et Léonidas, mesure 319 pieds 8 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Orléans, et la même mesure face à la rue Virginius, et la même do. à la rue Léonidas.

L'îlet No. 73, compris entre les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Virginius, et Canal, a les mêmes dimensions.

L'îlet No. 74, compris entre les rues St. Bernard, Nouvelle Orléans, Carnet et Brutus, a les mêmes dimensions, chaque îlet contient 12 lots de terre.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de deux billets comme suit: $156 payables le 9 Juin, 1836 et $156 payables le 9 Juin 1837, la balance, s'il y en a une, payable comptant F. BUISSON,

7 mars shérif.

COUR DES PREUVES.—Les Président, Directeurs & Co. de la Banque de la Louisiane vs. Mde. Lucinda Adams et les héritiers de Jos. Adams—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mercredi 30 mars prochain, à une heure de relevée:

1°. Un lot de terre situé en cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq de l'îlet no. 12 entre les rues du Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent vingt pieds entre deux lignes parallèles, mesure française, ensemble la maison de maître qui s'y trouve, ainsi que tous les autres édifices et améliorations sur ledit terrain.

2°. Un certain lot de terre situé entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. quatre dans l'îlet no. 14 sur un plan fait pour la corporation de cette ville par Jos Pilié, voyer, à la date du six février 1818, et annexé à un acte en l'office de Félix de Armas, notaire, du même mois, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais et mesurant au pied français, soixante pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Marais.

3o. La moitié indivise d'une portion de terre dans le faubourg Lafayette, désigné par le no. quinze, ayant deux cent soixante et dix sept pieds de face à la rue Jackson et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terrains appartenant à Louis Foucher, sur la ligne des quelles elle mesure deux cent soixante dix sept pieds quatre pouces, bornée en haut par le lot no. quatorze, sur la ligne qu'elle mesure cinq cent soixante trois pieds cinq pouces cinq lignes et 3-5, en bas par le lot no. dix huit sur la ligne duquel elle mesure cinq cent soixante pieds neuf pouces, huit lignes et 4-5 Conditions—comptant.

27fev FRED. BUISSON, shérif.

L. B. Macarty & Etienne Carraby contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1, 2 et 8, de l'îlet no. 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.

Les dits lots mesurant savoir (mesure anglaise), No. 1 et 2, 34 pieds 6 pouces chacun sur la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur.

Le no. 8, 31 pieds 3 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 153 pieds 1 pouce et trois lignes de profondeur.

Le no. 1, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Casa Calvo, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

10 mars F. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Zenon Orso vs. Vve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi contre la même—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour du District de la 1er. District judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi, 26 avril prochain, à une heure de relevée.

Un certaine portion d'un lot de terre, située rue St. Pierre entre les rues de Chartres et Royale; ladite portion mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur, est bornée vers la rue Royale par Nancy O'Hara et de l'autre côté, ainsi que de la fonds par Veuve Clémence Garcia, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

25 mars FRED BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT. — Louise de Ribaupierre contre J. Garnier et F. Gardère agents des créanciers de A. Foucher, Jnr. — En vertu d'un alias fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi le 5 avril prochain, à une heure de relevée.

Dix actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant

25 mars FRED. BUISSON, sheriff.

VACHE EPAVE.—On a arrêté, il y a quelques jours, dans les bois du faubourg Lafayette, une vache rouge, ayant une oreille fendue en deux endroits, sans étampe, et de petites cornes blanches. Le propriétaire pourra la réclamer en payant les frais d'insertions de la gazette, de nourriture et pour la prise de l'animal. S'adresser à M. Paul Mouchon, rue Apollon, faubourg Lafayette 4 av-3

L. B. Macarty et autres contre Chs. Hatrel et J T. Even.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Vingt quatre lots de terre situés au faubourg Washington et faisant partie autrefois de l'habitation appartenant à David Olivier et Joseph Lombart junr. désignés par les nos. 1 et 11 de l'îlet no. 16, et nos. 1 et 2 de l'îlet no 17, nos 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, et 7, et de l'îlet no 18; l'îlet no. 13 est composé de 12 lots, désignés par les no. 1 et 12 inclusivement. Les dits lots mesurent (mesure anglaise savoir:

Lot no. 1 de l'îlet no. 16, 31 pieds 8 pouces de face à la promenade des Bons Enfans sur 188 pieds un pouce et 1 de profondeur.

Lot no. 11, du même îlet, mesure 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Barthelemy sur 120 pieds de profondeur.

Les lots no. 1 à 2 de l'îlet no. 17 mesurent 36 pieds 8 pouces chacun, de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur. (Le lot no 1, formant l'encoignure des rues Bons Enfans et Barthelemy).

Les lots no. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'îlet no 18, mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Maxent, sur 90 pieds de profondeur, no 14, formant l'encoignure des rues Maxent et Amour.

Les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet no 13, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur; les lots no. 1 et 10, formant l'encoignure des rues Barthelemy et Amour, et de l'autre côté des rues Barthelemy et Craps.

Les lots no. 11 et 12 du même îlet, mesurant, chacun 31 pieds 8 pouces de face, l'un sur la rue d'Amour et l'autre sur la rue Craps, sur 159 pieds 10 pouces et trois lignes sur la profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, sans réserve. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

10 mars FRED. BUISSON, shérif.

Townaly et Prieur vs. Jn. D. Comesnil.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en cette ville, le Jeudi 4 avril prochain, à une heure de relevée.

L'intérêt du défendeur dans le bateau à vapeur Louisiana, c'est-à-dire, la demie du dit Steam-Boat Louisiana.

Termes de la vente: 6 mois de crédit, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, sur le dit bateau.

25 mars F. BUISSON, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par les présentes que le 27 janvier 1836, jugement a été rendu par la cour dans l'affaire de Mme. Ursin Valentin contre son mari, dans les expressions et termes suivans, à savoir: No. 3426—Mathilde Duclaslange, femme d'Ursin Valentin contre son mari.—Cette affaire est venue aujourd'hui devant la cour pour être jugée, M. A. M. Buchanan, pour la demanderesse, M. J. J. Mercier, pour le défendeur, lorsque après avoir entendu le témoignage et les plaidoyers des avocats, la cour étant convaincue d'après le témoignage que la demanderesse avait prouvé les allégations contenues dans sa pétition et qu'en conformité avec l'art. 138 du code civil, elle a droit aux secours qu'elle a réclamés de cette cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de corps et de biens soit déclarée en faveur de la demanderesse contre le défendeur, et que ledit défendeur ait à payer les dépens.

Nouvelle Orléans, 2 février 1836.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au dossier C. page 129.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 4ème. jour de février, dans l'année de notre seigneur mil huit cent trente six et la 60ème. de l'indépendance des Etats-Unis.

30 mars-3 ARMAND PITOT, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Mardi, 5 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis-à vis le poteau No 60, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra,

Un Cable en Chaine de 1 3/8 de pouce et 60 brasses de long, appartenant au navire Hamilton, capitaine Ball, venant de Liverpool. 4 avril

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Jeudi, le 7 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,

DIX TERRAINS, situés au faubourg Marigny, dans l'îlet No. 50, compris entre les rues du Génie, Célestine, Marigny et Mandeville, tous face à la rue Mandeville; les Nos. 1 à 9 ayant chacun 32 pieds de face, sur 120 de profondeur, et No. 10, 31 pieds de face sur 120 de profondeur.

Conditions, à la vente. 4 avril.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mardi, à midi, au magasin d'encan, rue St. Louis, no. 20: 100 caisses bottes, souliers et bottines; 30 caisses chapeaux. Conditions—comptant.

Aussi: à quatre heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Carondelet et Girod, le contenu d'une distillerie et quantité d'autres articles. 4 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI. 6 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu sur l'autre bord du fleuve,

Une quantité de Meubles et ustensiles de cuisine, le tout composant un bel assortiment. 4 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mardi, 12 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Dix lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Duralde, rue de l'Indépendance entre les rues Craps et Amour.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant A. Ducatel, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 5 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Une portion de terre, no.107, située rue de la Douane, côté sud-ouest, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 42 pieds 4 pouces de face sur 96 pieds de profondeur, mesure américaine, ensemble les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en

Une jolie maison basse, en briques, supérieurement finie, ayant un vaste grenier et couverte en tuiles, une écurie, la cour est carrelée en briques; il y a deux grandes cuves et un bon puits.

Ces bâtisses ont été construites, il y a quelques années, pour l'usage de M. Nolte; les personnes qui désirent les visiter sont priées de s'adresser à l'encanteur susnommé, qui exhibera un plan de la propriété le jour de la vente.

Conditions. 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et hypothèque; l'acte de vente par David L. McCoy, aux frais de l'acquéreur. 4 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI 6, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, 8 lots de terre situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et promenade des Bons-Enfans, conformément au plan exposé à la bourse, savoir:

Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, mesurant chaque 30 pieds de face à la promenade des Bons-Enfans, sur 130 pieds de profondeur.

Les lots Nos. 5, 6, 7 et 8, ayant chaque 35 pieds de face à la promenade des Bons-Enfans, sur 236 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions: un cinquième comptant, la balance à 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriétés de valeur.

MARDI, 12 avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu,

24 TERRAINS DE VALEUR

Situés sur le chemin du Bayou et face à la propriété de madame Veuve Griffon. Cette terre est haute et avantageusement située, traversant la rue de l'Esplanade, d'après le plan qui est exposé à la Bourse. Les banquettes sur la rue de l'Esplanade (qui doit s'ouvrir de suite) seront faites par et pour compte de la Corporation. La valeur que prend journellement les propriétés dans ce quartier, qui deviendra sans aucun doute un des plus beaux de la ville, font espérer que les personnes qui désirent s'établir près de la ville, saisiront cette belle et unique occasion.—

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — Aussi

Une maison et terrain, no. 197, rue de Casacalvo entre Espagne et Poëtes, mesurant 29 pieds 8 pouces de face, sur 125 pieds de profondeur et ayant 30 pieds de largeur, à 25 pieds sur sa profondeur: la maison est construite en bois, et a 4 appartemens, cuisine, etc.

Conditions: 1|5 comptant, l'acquéreur se mettant en lieu et place du vendeur pour deux billets de $638, 33|100 payable du 25 au 28 juin 1836. Une autre, même somme payable du 25 au 28 juin 1837, et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Un autre terrain, no. 3, d'après le plan fait par M. Bourgerol, député voyer, en date du 18 avril 1834: mesurant 23 pieds 11 pouces de face sur les Champs Elisées, sur 85 pieds de profondeur.

Conditions: $1200 comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'Etude de L. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

AVIS.—Le public est prévenu de ne pas négocier, accepter ou recevoir aucun des billets ci-après désignés. Ils ne sont d'aucune valeur, en ce qu'aucune valeur n'a été reçue en échange et je déclare que mon intention est de ne pas les payer, à moins d'y être contraint par la loi, savoir:

Deux billets, datés de New York, 26 octobre 1835, payables à Stuart Perry ou à son ordre, à la banque de l'Union, et endossés par Stuart Perry, à 6 mois, de la somme de douze cents onze piastres, 80 cents chacun.

Deux billets exactement pareils aux premiers, à neuf mois, de $1211 80-100 chacun.

Deux billets, exactement pareils, à 12 mois, de $1211 80|100 chacun.

Deux billets, exactement pareils, à 15 mois de $1211 80|100 chacun.

Deux billets, exactement pareils, à 18 mois. de $1211 80|100 chacun.

Un billet exactement pareil, à 6 mois, de $833 33|100
Un billet, exactement pareil, à 12 mois, de $833 33|100
Un billet exactement pareil, à 18 mois, de $833 33|100.

Lesdits billets ont été donnés en paiement de propriétés situées au Texas, prétendues de grande valeur, et possédées par les individus auxquels ces billets ont été remis. Je regrette d'avoir à déclarer que les faits allégués par rapport aux propriétés se sont trouvés faux.

1 av-3 STUART PERRY.

AVIS.—L'élection annoncée pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orléans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre.

W. G. DUNN,
20 fev— secrétaire pro tempore.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à

9 mars—6m L. MILLAUDON.

Pour le nord et les côtes.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LOUISVILLE—Le steamer BALTIC, capitaine Quarrier, appartenant à la ligne de paquebots-courriers de la compagnie de la navigation de Fulton, partira pour Louisville et les ports intermédiaires mercredi prochain, 5 avril. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 1 av FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR NEW YORK—Le beau brick **Eliza Davidson**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander, peut encore recevoir 100 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse d'en bas ou à

22 mars HARRISON & BROWN, 47 Bienville.

Pour Apalachicola—La goëlette paquebot **David Rogers**, capitaine Gyberson, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue Poydras ou à

TOURNE & BECKWITH,
16 mars nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1ère. classe, **PRINCE REGENT**, capt, J. Burt, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à
30 mars G.VANCE & R.GAMBLE.

POUR LIVERPOOL.
Le navire anglais de 1ère. classe **CATEIARINE**, capt. H. Langmuir, ayant tout son chargement engagé partira vers le 2 avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements de chambre et d'entrepont, s'adresser à bord, en face la presse d'Orléans, ou à
30 mars G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais, fin voilier **A I ORIENT**, doublé et chevillé en cuivre, capit W. Scott, peut encore recevoir 500 balles. Pour ce fret s'adresser à
16mars WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise A I **Madras**, doublée et chevillée en cuivre, capit. H. Thomaston, est prête à recevoir sa cargaison. Elle porte environ 1000 balles—Pour fret, s'adresser à (16 mars) W. VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais A I **CELIA**, capit. John Black, peut encore prendre 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G VANCE & R GAMBLE, 51 Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier **CONSBROOK**, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATANZAS—Le beau brick **DUNLOP**, Sturdevant, du port de 197 tonneaux, partira la semaine prochaine—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, un poteau plus bas que le marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
1er. avril 24 Douane

POUR LA HAVANE & MATANZAS—Le beau Brick fin voilier **MAIL**, capitaine Green, prendra du frêt pour l'un ou l'autre de ces ports et partira incessamment.—S'adresser à
JOHN A. PECK,
31 mars 29 Bienville

POUR LA HAVANE ET MATANCE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira incessamment Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Notre Dame ou à [31 mars] R GRONING & Co

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain DELEYTE, capitaine Espinola, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu; pour fret de 180 barrils en passage, s'adresser à (15 mars) J PRATS & FILS

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière **Forester**, capit. Russel, du port d'environ 860 barils, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à JOHN A. PECK,
21 mars rue Bienville.

A VENDRE OU A FRETER—La goëlette de Baltimore INDIANA, cap. Booth, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, tirant peu d'eau et du port d'environ 540 barils. Le dit bâtiment est à quai et prêt à mettre en mer. S'adresser au capitaine à bord. 31 mars—3

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—3 R. & J. CURRELL.

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick lubekois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 11

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Gooduch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est en bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le beau brick **Fortune**, fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à
22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER.—Le brick fin voilier **Daniel H. MILLER**, capitaine Failes, pouvant porter 1200 barils. S'adresser à
EASTMAN & BROTHERS,
8 mars no. 30, Vieille Levée.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **OCTAVIA**, capt. J. Croes, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,
4 avril Rue Gravier, No. 16.

A LOUER—Le magasin no 40 Vieille Levée, à une porte de la rue Bienville, autrefois occupé par le soussigné comme un magasin d'encan. S'adresser à
4 av—2 JOHN M. BACH, Arcade de Banks.

A LOUER—A partir du 1er avril, les bureaux no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle. 16 mars—16

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—Le haut de la maison no 30 rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à (24m) R. BRUGIER.

AVIS—P. CHIGÉ a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public en général, qu'étant au moment de partir pour France, il a laissé dans son établissement une personne pendant son absence, digne de toute confiance qui comme lui remplira tous les ordres qui lui seront donnés avec le même zèle et la même ponctualité qu'il y a mis lui-même jusqu'à ce jour.

Les personnes qui désireront faire confectionner à Paris des chaussures en tous genre, sont priées de passer chez lui, et il ôse se flatter d'avance que les commandes reçues seront exécutées au désir de ceux qui vondront bien l'honorer de leur confiance.

Il prie en même tems les personnes à qui il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés et ceux qui lui doivent de venir régler d'ici au 10 avril prochain. 28 mars

AVIS.

LABORDE FRERES, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, que Charles Laborde partant pour France au mois d'avril prochain, se chargera de toutes les commandes qui leur seront adressées concernant la Sellerie, Carrosserie et Armement Militaire; ils osent espérer que la confiance qu'ils ont su acquérir jusqu'à ce jour, leur sera toujours continuée par le zèle et la confection qu'ils mettront à faire exécuter les ordres qui leur seront donnés.

Comme par le passé, tout ouvrage chez eux sera exécuté avec promptitude et propreté.

Ils profitent de cette occasion pour prévenir ceux à qui ils peuvent devoir de présenter leurs comptes pour être soldés, et en même tems ceux qui leur doivent, de venir régler d'ici au 10 d'avril prochain.

28 mars—10f LABORDE FRERES.

ON demande un professeur de langue anglaise et qui sache parler français. S'adresser à l'institution des MM. Platet, rue de l'Esplanade, entre Royale et Bourbon. 17 mars

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, JR.

COUR DES PREUVES.—Succession de Henri Agénor Bosque—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mars 1836.

Il sera vendu Mercredi, le 6me. jour d'avril, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les esclaves suivans, au nombre de 33, appartenant à la dite succession, savoir:

Daniel, nègre, âgé de 38 ans, excellent commandeur, méritant toute confiance et conduisant les autres esclaves.
Laché, mulâtre, âgé de 20 ans, bon mouleur de briques, cocher et nègre de champ.
Victor, nègre créole, mouleur de briques et cocher.
Adams, nègre, âgé de 23 ans, mouleur de briques et nègre de champ.
Henry, nègre, âgé de 25 ans, mouleur de briques et nègre de champ.
Neptune, nègre, âgé de 22 ans, nègre de champ.
Aaron, nègre, de 26 ans, nègre de champ.
Louis, nègre, âgé de 23 ans, mouleur de briques et nègre de champ.
Moses, nègre, âgé de 24 ans, nègre de champ.
Tom Congo, âgé de 33 ans, nègre de champ.
Frank, nègre, âgé de 23 ans, mouleur de brique et nègre de champ.
Tom, nègre, de 22 ans, nègre de champ.
Charles, nègre, âgé de 32 ans. nègre de champ.
Lucile, négresse, âgée de 20 ans, avec son enfan **Paulin**.
Liddy, négresse, âgée de 30 ans, blanchisseuse, un peu cuisinière, bonne négresse de champ, avec son enfant, **Malvina**, âgée de 5 ans.
Nathan, âgé de 40 ans, domestique de maison, cocher et palefrenier.
Benj. mulâtre, âgé de 20 ans, charretier et nègre de champ.
Auguste, âgé de 22 ans, charretier et nègre de champ.
Charlot, nègre, âgé de 23 ans, charretier et nègre de champ.
Isaac, nègre, âgé de 14 ans, charretier et nègre de champ.
Aimé, négresse, âgée d'environ 23 ans, accoutumée à faire la cuisine et à blanchir, avec ses deux enfans **Adèle et Virginie**.
Henriette, griffonne, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.
Betsey, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière et passable blanchisseuse.
Malitte, négresse, âgée d'environ 26 ans, bonne domestique de maison, avec son enfant **Baptiste**, âgé de 10 ans.
Hannah, négresse, âgée d'environ 18 ans, domestique de maison.
Charity, négresse, âgée d'environ 19 ans, bonne domestique de maison.
Parker, nègre, âgé d'environ 24 ans, mouleur de briques et nègre de champ.
Marianne, négresse, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison.

Tous les esclaves, décrits ci-dessus, sont créoles, nés, dans le pays, ou parfaitement acclimatés depuis longtemps, capables et prêts à tout service.

Conditions: Ces esclaves seront tous vendus à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aucun des esclaves ne sera délivré aux acquéreurs avant qu'ils n'aient rempli toutes les conditions de la vente, quoiqu'ils soient considérés au risque et pour compte des acquéreurs, du moment de l'adjudication.

5 mars

Avis de Banques et de Comp.

ACTE pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie du Théâtre de St Charles, de l'Arcade, et des Bains de l'Arcade, et la Compagnie du Théâtre d'Orleans.

Sec. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que James Caldwell et autres ses associés, successeurs, héritiers, administrateurs, et ayant cause sont et demeurent par les présentes, constitués en un corps politique, et incorporé sous le titre de "Compagnie du Théâtre de St Charles, de l'Arcade, et des Bains de l'Arcade," et sous cette dénomination ils jouiront du droit de poursuivre en justice et d'être poursuivis, de défendre, et d'être défendus, de contracter, d'acheter, de vendre, et d'avoir toutes propriétés mobilières et immobilières, bonds et actions, d'émettre des bonds et des obligations, d'avoir un sceau commun, qu'ils pourront changer, détruire, ou renouveller, selon leur bon plaisir; de faire toute exécution tous règlemens, lois et ordonnances, pour le gouverne et l'administration des affaires de la dite compagnie, de telle manière qu'ils le croiront propre et expédient, non contraires aux lois des Etats-Unis, ou de cet Etat, et de nommer tels officiers qu'ils pourront juger nécessaire pour la meilleure administration des affaires de la compagnie.

Sec. 2me. Il est de plus décrété, etc: Que les affaires de la dite compagnie seront entreprises et administrées par la direction composée de cinq directeurs, qui devront être élus annuellement le premier lundi d'avril de chaque année par les actionnaires de la dite compagnie, et chaque action entièrement payée donnera le droit d'une voix à l'actionnaire. L'élection sera tenue à tel endroit que la direction jugera convenable, pourvu que la première élection soit tenue au bureau du Théâtre St Charles.

Sec. 3me. Il est de plus décrété, etc.; Que le fonds capital de ladite compagnie, sera de trois cent cinquante mille piastres, avec le privilège de l'augmenter jusqu'à six cent mille piastres; lequel dit capital sera divisé en actions de cent piastres chacune, et pour lequelle le président, et les directeurs seront autorisés à émettre des certificats pour une somme qui ne sera moindre de cent piastres, et lesquelles seront transférables de telle manière qu'il sera déterminé par les lois de la compagnie.

Sec. 4me. Et il est de plus décrété, etc: Que J. Davis et autres, ses associés, successeurs, héritiers, administrateurs et ayant cause sont et demeurent par le présent, constitués en corps politique et incorporés sous le titre de Compagnie du Théâtre d'Orléans, et sous cette dénomination jouiront de tous les droits et privilèges accordés par le présent acte à James H. Caldwell et ses associés.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1836.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

En vertu d'un acte intitulé " Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie du Théâtre St-Charles, de l'Arcade et des Bains de l'Arcade, et de la Compagnie du Théâtre d'Orléans." Les livres de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, seront ouverts chez M. Davis, dès aujourd'hui, 23 mars 1835, pour y recevoir les noms des souscripteurs, sous la surveillance des soussignés.

E. A. CANON,
F. COUGOT,
23 mars S. CUCULLU.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.

LES actionnaires de cette compagnie sont invités à se présenter aux bureaux de la compagnie d'assurances de l'Océan, pour opérer le transfer de leurs actions en celles de la Compagnie de Banque et de Bourse, conformément à la section de l'acte supplémentaire pour amender la charte primitive de la compagnie, promulgué aujourd'hui.

Nouvelle Orléans, 12 mars.
Par ordre,
14 mars F. BELANGER, secrétaire.

Banque de Carrollton.

AVIS est donné à tous les actionnaires de cette Institution que conformément aux dispositions d'un acte adopté par la Législature pour amender la charte primitive et promulgué selon la loi, une assemblée des dits actionnaires est convoquée et aura lieu dans le local de la Banque, à l'encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 5 avril prochain, à 5 heures du soir, pour y approuver et accepter les amendemens. Il sera, en même temps, soumis à l'assemblé un état de la situation des affaires de la Banque.

Par ordre.
12 mars John NICHOLSON, caissier.

Compagnie du Rail Road et de Banque d'Atchafalaya.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Institution que conformément la 8me. section de l'acte supplémentaire à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, un paiement de cinq piastres par chaque action sera dû et devra être payé vendredi, le 1er. avril prochain. Par ordre de la Direction.

Robt. G. DIXON, caissier.

Extrait de la Section 15 de la charte:—Dans le cas où tout actionnaire tiendrait à manque de faire aucun des paiemens, jusqu'à concurrence de vingt cinq piastres par chaque action, à l'époque où les dits paiemens seront exigibles, cet actionnaire perdra tout droit à la somme ou aux sommes payées sur chaque action souscrite au profit de la compagnie. 12 mars

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya—Avis est donné aux actionnaires de la dite compagnie, que les livres de transfert seront ouverts le mercredi, 16 mars. Par ordre.

12 mars ROBERT G. DIXON, caissier.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la

COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE

seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m, et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Saml J. Peters. Commissaires.

Nouvelle Orléans, 19 fev. 1836. 19 fev—33.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans, 1er. mars.

LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain, 14 mars.

2 mars—1m ROBERT J PALFREY, caissier.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent. Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte. de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou M. chez Gaston Bruslé. 26 fev

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par

24 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

AVIS—Le soussigné partant pour France sous quelques jours, prévient les personnes qui lui doivent, d'avoir à payer leurs comptes immédiatement. Il profite de cette circonstance pour prévenir les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur patronage et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de commande concernant son état, et les assure d'avance qu'il ne négligera rien pour la confection des objets qui pourront lui être commissionnés.

J. SAUVAGE,
Marchand Tailleur, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 12 mars—16

LE soussigné partant pour l'Europe vers le 20 du mois d'avril, prie les personnes à qui il peut devoir de se présenter pour être payées, et celles qui lui doivent de venir le payer.

18 mars—D JEROME ONETO.

PAROISSE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de Louis d'Aquin.—Conformement à un decret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 5 mars courant j'exposerai en vente publique le jeudi 7 avril prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins à la N. Orléans, les propriétés suivantes fesant partie des successions de Louis d'Aquin et de Celinie Adelaïde De, nant son épouse, tous deux décédés, savoir:

Sept Esclaves: Comzee, jeune nègre d'environ dix ans; Lemos, nègre d'environ quarante ans, ayant une mauvaise jambe; John, d'environ trente-cinq ans; Kitty d'environ 16 ans aveugle; Ned, d'environ trente deux ans, très maladif; Peter, d'environ trente huit ans, adonné au maronage; Pô, ayant une hernie, âgé d'environ 32 ans.

Aussi, Quatorze lots de terre de grande valeur, situés dans la paroisse de Jefferson, à environ 8 milles audessus de la Nouvelle Orléans et du même bord du fleuve Mississipi, formant avec les deux autres lots déjà vendus, l'habitation établie en sucrerie, autrefois de Callonge et Delvalle, et avant eux de William McQueen.

Lesdits lots de terre sont designés sur un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, le 19 février 1835, et qui sera exposé à ladite Arcade de Bank, par les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, ayant chacun un arpent de face au fleuve sur toute la profondeur sans interruption, jusqu'au lac Pontchartrain, en relignes parallèles, laquelle profondeur n'ayant jamais été mesurée est estimée par les plus anciens habitans du voisinage être de 120 à 130 arpens, environ 4½ milles.

Le lot no. 7 a un arpent et demi de face et la même profondeur que les autres, et de plus il s'y trouve toutes les principales bâtisses et améliorations de l'habitation, telles que la sucrerie, le magasins, les écuries, la cuisine et la maison principale, qui est encore bonne etc.

Il se trouve aussi quelques bâtisses sur le no. 6.

Les spéculateurs sont invités à porter leur attention sur cette belle propriété, sur laquelle passeront en tems et lieu, les chemins à coulisses de Nashville et de Bâton Rouge, et d'où, par le chemin de la Métairie, la communication est courte et facile avec le bayou St. Jean et la ville d'Orléans.

Conditions de la vente: Les esclaves à six, et douze mois de terme, les lots de terre à un et deux ans, du jour de la vente, payables en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et administrateur, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an. jusqu'à parfait paiement, à compter de leur échéance, dans le cas où ils ne seraient pas payés

Les actes de vente seront passés par Félix Grima, notaire, à la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs. Les propriétés vendues ne seront livrées que lorsque les billets auront été fournies au notaire.

DUGUE, Juge.

Paroisse de Jefferson, 7 mars 1836. 8 mars—9

LE soussigné agissant en son nom et comme agent des Héritiers Dauterive, ayant eu connaissance que nombre d'individus se disposaient à faire inscrire leurs prétentions (floats) sur les terres situées à la prairie du Vermillion, dans la paroisse de St. Martin, bornées à l'Est par la rivière des Tortues et le lac du Tasse, au Nord par le mauvais bois, à l'Ouest par la rivière du Vermillion et au Sud par les prairies vaseuses; fait savoir à tous ceux que cela peut concerner, que les établissemens qui se trouveront dans cette étendue de terres et qui ne seront pas acquis par prescription seront réclamés par les susdits héritiers Dauterive, en vertu de titres incontestables.

30 mars—5 L. BOULIGNY, agent.

LE Soussigné agissant en son nom, et comme agent des héritiers Dauterive, ayant eu connaissance que nombre d'individus se disposaient à faire inscrire leurs prétentions (floats) sur des terres situées entre l'Atchafalaya et le Mississipi, dans la paroisse d'Iberville, fait savoir à tous ceux que cela peut concerner, que les établissemens qui se trouvent dans cette étendue de terre comprise entre l'ancien chemin du Portage Dauterive et le Petit Ruisseau à 44 arpens audessus et une ligne courant Nord-Ouest de ce ruisseau, le tout ouvrant de 90 degrés jusqu'à la rivière Atchafalaya, qui ne seront pas acquis par prescription seront réclamées par les susdits héritiers Dauterive en vertu de titres incontestables.

29 mars—6 L. BOULIGNY.

AVIS—Les propriétaires taxables du cinquième District compris entre les rues Nouvelle Levée, Canal, Delord, Cours des Tritons, le côté Nord du Canal de la Banque, ainsi que les derrières du Faubourg Ste. Marie, sont prévenus que le tableau d'estimation des propriétés dans les limites susdites, sera exposé pendant dix jours, chez Mr. Norbert Vaudry, aux coins des rues Julie et Carrondelet, depuis huit heures A. M. jusqu'à cinq P. M., soumis à leur inspection, afin de rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Nlle. Orléans, le 29 Mars 1836

N. VAUDRY,
P. D. HENRY,
29 mars—10 J. LAVILBEUVE.

AVIS—Les propriétaires taxables du sixième District compris entre la rue Delor et le Chemin de la Félicité, et formé par les faubourgs Delor, Saulet, Lacourse et l'Annonciation, sont prévenus que le tableau d'estimation des propriétés dans les limites susdites, sera exposé chez Mr. Jean Jouanneau, encoignure des rues Orangers et Tchoupitoulas, pendant dix jours, depuis huit heures jusqu'à onze heures A M, et depuis trois heures jusqu'à six P M, soumis à leur inspection, afin de rectifier les erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1836.

L. R. GAIENNIE,
S. D. ROSANDA,
28 mars—10 SAM. KIBOURS.

AVIS—Les soussignés, assesseurs du second District étant assermenté, informent le public que leur travail étant terminé, à prendre de la rue d'Orléans à la rue des Esplanades en comprenant le faubourg Tremé, le tableau en est exposé pour l'espace de dix jours chez J. M. Gras, rue des Remparts au No 302, afin que les propriétaires puissent produire leurs réclamations.

P. A. ROUSSEAU,
J. M. GRAS,
30 mars—10 JEAN JONEAU.

$10 DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera au soussigné ou logera dans une des geoles de cet Etat, le mulâtre Noé ou Jean-blanc, absent depuis dimanche, 27 du mois passé, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, parlant également bien anglais et français, teint couvert de rousseurs.

4 avril—3 F. ROBERT AVART.

15 Piastres de Récompense.—Parti marron de la boulangerie du railroad, le nègre JIM, âgé de 25 à 30, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une faible complexion, marchant avec peine, voûté; il se fait passer pour libre et cherche habituellement de l'emploi sur les steamboats ou sur les goëlettes. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole ou le conduira à la dite boulangerie, au coin de Cassacalvo et Champs-Elysées. 4 av—6

$10 DE RECOMPENSE.

Parti Maron de la maison No. 78, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, le nommé ALEXANDRE, mulâtre foncé, cheveux lisses, âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds; bonne figure, complexion maigre, parlant anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera, ou le conduira à la geole.

4 avril—3

$10 de Récompense—S'est absenté de chez le soussigné vers le 24 du mois passé, le nègre **Washington**, âgé de 23 ans, taille cinq pieds cinq pouces, parlant anglais et français, très robuste et d'une jolie figure; il s'habille ordinairement en cotonnade et porte un grand chapeau blanc, il a l'habitude de travailler dans les presses à coton et aux déchargemens des navires et steamboats où il a été vu ces jours derniers.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui logera ledit nègre à la geole.

19 mars—15 C. HUCHET KERNION.

$15 DE RECOMPENSE—Est partie maronne le 28 du courant de chez le soussigné, encoignure des rues Esplanade et des Remparts, la négresse SARAH, âgée de 19 ans, taille 5 pieds 2 pouces. Elle a le regard sournois lorsqu'on lui parle; elle était vêtue lors de son départ d'une robe d'indienne claire, à points pourpre; elle a une large cicatrice entre les épaules.

La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ladite esclave et la logera dans la geole de paroisse de la Nouvelle Orléans.

31 mars—3 JAMES FINLAY.

$10 DE RECOMPENSE—Seront payées à quiconque arrêtera et ramènera au soussigné ou logera dans la geole de cette ville la négresse SOPHIE, partie marronne de chez le Soussigné No. 221 rue des Magasins, depuis environ 3 semaines. La dite esclave est âgée d'environ 27 ans, taille de près 5 pieds, marquée de la petite-vérole, les pieds tournés, de grosses lèvres. Il lui manque quelques dents de devant. Elle portait à son départ une robe bleue tachée. Elle est bien connue dans le faubourg Ste Marie comme blanchisseuse à la journée, et l'on pense que c'est dans ce quartier qu'elle se cache.

31 mars—3 P. SHIELS, 221 rue des Magasins.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1|2 heures A. M. à 7 1|2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix: 12 1|2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

RECU par le navire Margaret Forbes et à vendre,
200 Dame-Jeannes,
8 caisses Conserves de Colin,
1 do Saucissons de Lyon,
6 meules Gruyère,
50 fromages de Hollande,
10 barils Kirch. A. SENECAL.
26 mars—3

ECOLE COMMERCIALE,
Rue du Canal, No. 122.

Leçons, trois fois par semaine, le soir.—Cours d'Etudes:—*Tenue de livres*, en parties doubles *Correspondance Mercantile*, et *Opération d'Arithmétique*, en usage dans le commerce le plus étendu.

28 mars—3

Farine, Whiskey et Beurre—150 barils Farine; 250 Whiskey, 85 kegs Beurre, en débarquement du steamboat Warren et à vendre par

ORAIN & MIGNON.
25 mars No. 7, Nouvelle-Levée.

EN débarquement et à vendre par les soussignés 40 caisses confitures de la Havane.

E. TASTET & A. DELAMARE,
4 av rue St. Louis, no. 90

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.
1 caisse de dentelles.
4 do foulards.
Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, cotonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.
Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériffe.
200 sacs de café à vendre par
M. DE LIZARDI & Co.
25 Mars Rue Royale, No. 158.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION Sardina.—Vente par le régister des testamens.—Le Mardi 5 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique à l'encan; pour compte de la succession de feu Manuel Sardina, l'esclave nommée,

Anny, négresse âgée d'environ vingt ans, adonnée à la boisson et au maronnage, étant dans le pays depuis son enfance.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testamens

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

La vente ci-dessus doit avoir lieu immédiatement après celle de Clarckson. 26 fev

SUCCESSION de LEE—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le sixième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Lee, les actions de Banque et propriété foncière ci-après décrites, savoir:

1o. Une action de la compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, payée en entier.

2o. Cinquante actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles vingt cinq piastres par action ont été payées.

3o. La moitié indivise d'un lot de terre, dans le faubourg Lacourse, de cette ville, formant une des encoignures des rues Tchoupitoulas et Oranger, mesurant *soixante six pieds de face* à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et deux lignes de face à la rue Oranger, ensemble les bâtisses &c.

Conditions de la vente: La propriété foncière à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et les actions de Banque à un crédit de soixante jours aussi en billets endossés à satisfaction. W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mars

SUCCESSION DE VEUVE COUSSOT—Vente par le Régister des Testamens—Mardi cinquième jour d'avril 1836 à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu veuve Françoise Jacob Being veuve en premières noces de Jean Foisand Legros, et en secondes noces de Charles Coussot—Le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles, meublan, trois pirogues, trois vaches et deux cochons.

La vente aura lieu au dernier domicile de la défunte, au bas du bayou St. Jean.—Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
24 mars Régister des Testamens.

SUCCESSION de G. Clarkson.—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens.—mardi 5ème. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, *encoignure des rues Chartres et St. Louis*, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 février courant, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Clarkson, et pour compte de Robert Hall, le dernier ayant consenti que son intérêt soit vendu, propriétaire par moitié indivise des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 119 pieds 6 pouces de profondeur, sur une ligne, et 112 pieds 6 pouces, de profondeur sur l'autre ligne, et 14 pieds 6 pouces dans le fonds, ayant droit à une allée lequel lot est désigné par le numéro 9.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 10.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 2 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fond, ayant droit à l'usage d'un allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 11.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 12.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro 13.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro 14.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, et à une autre derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente; les acquéreurs se chargeront des paiement dûs sur la dite propriété et fourniront leurs billets endossés à satisfaction, pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 fev

SUCCESSION de J. B. Colson.—Mercredi le sixième jour d'avril 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Colson, dans la rue d'Orléans, entre les rues des Remparts et Bourgogne, le Mobilier dépendant de la dite succession, consistant en Meubles meublans et un Cheval.

Conditions de la vente—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des tes
26 mars.

SUCCESSION Soubie.—Vente par le régister des testamens—Lundi onze avril 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Euphrosie Soubie, f. c. l. le mobilier dépendant de sa succession, consistant en hardes, meubles meublans, argenterie, bijouterie, un cheval et barouche, etc. La vente aura lieu au domicile de la défunte, rue des Nayades près l'encoignure de Terpsichore. Conditions: comptant.

26 mars—13 W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des preuves—Succession de Chesneau.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Rousseau, exécuteur testamentaire de feu Rosalie Chesneau, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans

26 mars W F C DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Lange Crais a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Guillaume Antoine Pantostier, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
28 mars Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Valette a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Antoine Dallon, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour

31 mars W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de CUNNINGHAM—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Patrick Cunningham, curateur de la succession de feu James Cunningham, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
31 mars Régister des Testamens

AVIS.—Attendu que Anacharsis Luminais shérif du comté des Allemands, est adressé à moi pour obtenir l'annulation de deux cautionnemens souscrits par lui comme shérif susdit, l'un le 16 juin 1832, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Jean Baptiste St. Amand et Patrice Arroyo, ses cautions; et l'autre le 25 février 1833, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Godefroy Boudousquié, sa caution.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens, et les hypothèques en résultant, ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le trois mars mil huit *cent trente six*, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
15 mars—30

TRAITES sur France, à vendre par
17mars LEGENDRE & SAMORY.

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars M. DE LIZARDI & Co.

SUCCESSION de John Gravier. Les créanciers de feu John Gravier sont invités à présenter leurs comptes avec les pièces justificatives au soussigné, ou à les déposer dans son bureau pour être examiné. LOUIS JANIN.

15 mars—8,3ps 82 Royale.

CHANGEMENT de Domicile.—Le soussigné a transporté son établissement de tabac en poudre et cigarres, du no 108 au no 119, rue de Chartres, près la Bourse.

15 mars—3 A. DELPIT.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE HALL.—Vente par le régister des testamens—Jeudi 7 Avril à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété, suivante savoir:

Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St.-André et Ste.-Marie désigné sous le No. 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer, le 15 Avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St.-Amand 25 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces 2 lignes, du côté de la rue Ste.-Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.

Conditions: L'acquéreur s'obligera de payer neuf billet à ordre de la somme de $170 chaque, portant intérêt à 6 pour cent par an, et payables savoir le 1er. payable le 13 de Janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 Janvier 1834, le second billet payable le 13 de Janvier 1837, ainsi de suite, le dernier billet échéant le 13 de Janvier 1844, et la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. C. F. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.— L'acte de vente sera passé par devant H. B. Cénas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 Mars,

SUCCESSION de Ve. Baldwin.—Vente par le régister des testamens—Vendredi 8 avril 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Veuve Eliza Baldwin, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, &c. La vente aura lieu à la dernière demeure de la défunte, encoignure des rues Carondelet et Hevia.

Conditions, comptant: Aucun article sera livré avant que les acquéreurs ayent rempli les conditions de la vente.

24 mars—13 W F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION Soubie.—Vente par le régister des testamens—Vendredi vingt neuvième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Euphrasie Soubie, f. c. l. les esclaves et les propriétés foncières, savoir:

1. **Eddy**, négresse âgée d'environ quarante-cinq ans, domestique fidèle et bon sujet, un peu cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant Charles, nègre âgé d'environ huit ans.
2. **William**, nègre âgé d'environ douze ans, fils d'Eddy, domestique de maison et bon sujet.
3 **Sarah**, négresse âgée d'environ quarante-deux ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.
4. **Rose**, négresse âgée d'environ dix-huit ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.
5. **Rosalie**, mulâtresse âgée d'environ dixhuit ans, domestique fidèle, bon sujet et blanchisseuse, repasseuse, et un peu cuisinière.
6. **Cheney**, négresse ou griffonne, âgée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, blanchisseuse et repasseuse.
7 **Dennis**, nègre âgé d'environ dix-sept ans, bon sujet, domestique de maison.

Une portion de terre située au faubourg de l'Annonciation, ayant mesure française, cent vingt pieds de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à la rue Terpsichore, ensemble la maison et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette portion de terre est composée de deux lots de terre désignés sous les numéros trois et quatre, acquis par la défunte Euphrasie Soubie de John Longpré, par acte au rapport de Carlisle Pollock, notaire public, le 14 avril 1830

Un lot de terre situé en cette ville, ayant trente pieds de face à la rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de cent pieds, acquis par ladite Euphrasie Soubie de l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Guy, par acte passé pardevant Michel de Armas, notaire public, le seize août mil huit cent dix sept, avec la maison et autres améliorations.

Une habitation située à la métairie, à environ six milles de la ville de la Nouvelle Orléans, dans la paroisse de Jefferson, mesurant deux arpens de face sur chaque côté du Bayou de la Métairie, sur une profondeur de dix arpens du côté Sud, et s'étendant du côté Nord jusqu'au lac Pontchartrain, borné d'un côté par la terre de George L'esprit, h. c. l. et de l'autre côté par celle de François Peyroux, h. c. l.

Conditions de la vente: Les esclav[redacted]ables à six, et douze mois de crédit, [redacted]ières dans cette paroisse à un et deux ans [redacted] pour l'habitation dans la paroisse Jeffe[redacted] chargera de payer un billet de la [redacted] trente trois piastres 33 cents et un [redacted] funte, payable le vingt huit et trente [redacted] chain, et la balance à un et deux ans [redacted] en billets endossés à satisfaction, port[redacted] spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, r[redacted]

N. B.—Les actes de vente seront p[redacted] Carlisle Pollock, notai[redacted] reurs.

Cain & Hurst vs. Cha[redacted] le même, Edw[redacted]

EN vertu de trois w[redacted] à moi adressés: Deux de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, et un de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le six du mois d'avril prochain 1836, à la cour de paroisse, dans et pour la dite paroisse, à midi, les propriétés ci-après décrites, saisies par moi dans les trois writs ci-dessus decrits, savoir:

Dix-neuf Lots et deux demi lots de terre situés dans Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les nos. 4 et 5, et la moitié contigu le no. 4 du lot no. 3, dans l'îlet compris entre les rues Short Market, Levee et Washington, et la rivière Missisipi, mesurant ensemble cent quatre vingt pieds, sept pouces onze lignes de face à la rue de la Levée et courant entre lignes parallèles dans la profondeur à la rivière Missisipi, bornés dans la partie supérieur par la rue Short Market, et dans la partie inferieur par la moitié du dit lot no. 3.

Aussi, les lots suivants: Un, deux, trois, douze, treize, quatorze et quinze, dans l'îlet no. un, mesurant ensemble deux cents quarante trois pieds, 4 pouces et six lignes de face sur la rue Short Market, cent trente sept pieds six pouces de face sur la rue Commerce, cent quatre vingt pieds six pouces onze lignes de face sur la rue de la Levée, et à environ trois cent soixante pieds sur la ligne qui traverse le dit lot.

Aussi, les lots dos. six, sept, huit, neuf et dix, dans l'îlet no. deux, mesurant ensemble trois cent pieds de face à la rue Short Market, cent trente sept pieds six pouces de face sur chacune des rues Pearl et Commerce, et trois cent pieds sur la ligne qui traverse le dit îlet; et aussi les lots Nos. un, deux, neuf, dix et onze et la moitié contigu le no. deux, du lot no. 3, dans l'îlet no. 3, mesurant ensemble trois cent pieds de face à la rue Short Market, cent trente sept pieds six pouces de face sur chacune des rues Premiere et Pearl, et trois cent pieds sur la ligne qui traverse le dit îlet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: comptant.

Paroisse de Jefferson, le 5 mars 1836.

8 mars J. CHARBONNET, shérif.

LES propriétaires des drays et charrettes qui ont été arrêtés, roulant sans licences ou sans numéros et en contravention aux art 1 et 6 des ordonnances du Conseil de ville, approuvé le 8 décembre 1828, sont priés de venir les réclamer dans les quinze jours qui suivront la publication de la présente, faute de quoi il en sera disposé conformément à l'article 4. des mêmes ordonnances. A. D. DORIOCOURT,

4 avril - 3 collecteur.

DEMANDE.—Un capitaine de long cours, désire se placer pour tels voyages dont on voudra lui faire l'honneur de lui confier un commandement, à défaut de commandement, il pourra accepter une place de second.

Une demoiselle française voudrait se placer femme de chambre à bord d'un navire faisant les voyages d'Europe, ou autre. S'adresser pour tous renseignemens au bureau de cette feuille.

DOMINIQUE TAYTON, cap. au long-cours.
4 av-2 rue Ste Anne, chez M. David Coutellier.

EN débarquement du navire Monticello, de Liverpool:—PIOCHES superfines, façon Caroline Moulins à grue, contre, enclumes, crochets pour porte; pentures, bouilloires, casseroles, soupières, couvertures de plats en ferblanc plaqué, loquets en cuivre, truelles, balances patentées, étoffe métalique, lampes en cuivre, poulies en cuivre, clous argentés robinets pour barriques et pour cuves, éperons en cuivre et plaqués, anneaux pour tentes, chaînes de trait et pour chien, cuillères, étriers en cuivre et plaqués, mors de bride plaqués et en cuivre, pelles façon créole, poëles à frire, moulins à café, étrilles, batterie de fusils. roulettes pour lit, robinets plaqués, vis à bois, serrures de toutes les espèces, garnitures pour portes à coulisse, **Un Grand Assortiment d'Articles** de cuivre pour meubles, plateaux fins et communs, couteaux à huître, ainsi qu'une très grande quantité d'autres articles.

J. LABADIE.
4 avril Rue de la Levée, No. 59

AVIS—**Monsieur Porte**, jardinier-fleuriste Français, et membre de la Société Royale de l'Horticulture de Paris, a l'honneur de donner avis de son arrivée en cette ville, venant du Havre avec une superbe collection de plantes exotiques de la Nouvelle Hollande, du Cap et du Japon, ainsi qu'une grande collection de Rosiers et Arbres Fruitiers, et Oignons à Fleurs de toutes les espèces, Renoncules et Anemones, Graines de toutes qualités, et une grande quantité de plantes dont le détail serait trop long.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites de la modération des prix.

Il est logé rue Ste. Anne, No. 64
29 mars—4.3ps

AVIS — Une dame française, âgée de 28 à 30 ans, offre de se placer dans un grand hôtel, restaurant ou pension, soit français ou américain, comme dame de confiance pour le gouvernement d'une des dites maisons et comme surveillante; elle s'engage de plus à faire les provisions du marché, ayant depuis plusieurs années dirigé divers établissemens de ce genre.

S'adresser à M. Bayon, directeur de cette feuille, pour plus ample renseignement. 29 mars

SACS EN PITRE—De grandes dimensions et de bonne qualité, à vendre, rue de la Douane No. 8 par [31 mars] FROST & Co.

CIGARRES—50 milliers cigarres espagnols des *1ères marques*; 40 surons tabac (*vuelta de abajo*) en débarquement du brick Planet de la Havane, à vendre par 31 mars A. DELPIT, 119 rue de Chartres.

GOUDRON.—Poix et goudron en barils et barillets, prêts à être chargés et expédiés.
31 mars W. E. & R. MURPHY, 132 Bassin.

CHARBON DE BOIS.—100 barils charbon de pin; 200 do. de chêne, à vendre par
31 mars W. E. & R. MURPHY, 132 Bassin.

CHAPEAUX de soie.—En débarquement des navires Huntsville et Alabama: 50 caisses chapeaux de soie, très légers des formes les plus à la mode, rendus imperméables au moyen de la gomme élastique, à vendre en gros et en détail, par
31 mars J. EVANS & Co. 10 Chartres.

CHAPEAUX Gris de Russie.—Les soussignés viennent de recevoir 30 caisses chapeaux gris de Russie, très à la mode pour l'été.
31 mars J. EVANS & Co. 10 Chartres.

MAGASINAGE—A des prix modérés, dans les étages supérieurs du magasin No 57, rue Tchoupitoulas 1er. avril